

Soubeyran. Et c'est maintenant une chose faite. Toutes les élections contestées ou à peu près ont triomphé avec M. Dréolle; il est à craindre qu'elles ne soient toutes validées à la queue leu-leu! Et qu'ont fait cependant les fameux irréconciliables pendant que M. de Forcade osait justifier l'incroyable circulaire de M. de Bouville sur les bandes de brigands en alléguant les voix commises à Bordeaux ou les kiosques brisés à Paris par les mystérieuses blouses blanches de la rue de Paris! M. Gambetta s'est contenté d'une interruption, à la vérité légitime et opportune, mais qu'il aurait dû venir développer froidement à la tribune; il a perdu cette occasion qui eût été pour lui si favorable de faire à la Chambre autre chose que des phrases de mélodrame dans le genre de celle d'avant-hier sur l'éternelle justice. Quant à M. Rochefort, qui est décidément un berger de Florian et à qui les gens des Folies-Belleville devraient offrir une houlette ornée de rubans bleus pour ses étreintes, il s'est contenté de déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi vertueux, établissant, par son article 9, titre III, que dans la Salente rêvée par ces deux têtes sensibles, « l'impôt sera réglé avec la plus sévère équité. » O démocratie, voilà où tu en es!

Le même journal estime comme nous que la tenue du Concile comptera parmi les événements les plus saillants de ce siècle, et il se livre à ce sujet aux réflexions suivantes dont nous lui laissons la responsabilité :

« Depuis le Concile de Trente, écrit le secrétaire de la rédaction, M. A. Planquette, trois cents ans se sont écoulés; depuis ce temps tout est changé en Europe, les mœurs, les idées, les institutions, la situation respective des puissances. Des États qui, en 1569, n'étaient même pas nés, comptent aujourd'hui parmi les premiers de l'Europe. D'autres qui menaçaient, par l'étendue des ressources et des territoires dont ils disposaient, l'indépendance du Continent, ou n'existent plus ou sont tombés dans une profonde décadence. Quand on cherche à classer ces transformations par rapport à la religion, on y voit dominer deux lois constantes sur lesquelles le Concile œcuménique sera nécessairement amené à faire de profondes réflexions. En premier lieu, ce sont les nations protestantes qui ont grandi depuis trois cents ans; ce sont les nations catholiques qui ont été reléguées au second rang et la France, nation mixte, où pendant ce laps de temps le protestantisme d'abord, la philosophie ensuite, sont venus contrebalancer l'influence exclusive du catholicisme, est restée comme maintenue et ballottée entre l'agrandissement et la chute.

En second lieu, la religion catholique est la plus libre et la plus considérée là où règne une liberté ancienne et dès longtemps affirmée; elle est l'objet de persécutions et de vexations sans nombre dans les lieux où règne le despotisme d'un seul et dans ceux où la liberté n'est encore que naissante et chancelante; de sorte qu'un catholique en tant que catholique jouit plus certainement de la plénitude de ses droits dans une ville protestante telle que New-York, que dans une ville orthodoxe telle que Linz, gouvernée par un prince pieux et fidèle. Nous ne savons si les pères du concile voudront s'arrêter sur la première de ces deux lois. La seconde préoccupe depuis déjà longtemps les plus éclairés des catholiques. La brochure anonyme, le Concile, écrite avec tant d'élevation et d'éloquence, les vigoureuses Observations, de M. Dupanloup, œuvre d'un esprit ferme et sain, sont la preuve qu'une portion considérable de l'Eglise catholique sent de plus en plus le prix de la liberté. Ce sont des doctrines libérales, on peut et on doit l'espérer, qui l'emporteront au concile, lorsqu'il s'agira de fixer, au nom de l'Eglise, les principes qui doivent présider désormais au règlement de ses rapports avec l'Etat.

Nous ne terminerons pas cette revue sans dire un mot de l'amusante plaisanterie dont Paris-Journal régale aujourd'hui ses lecteurs. On lit en tête de cette feuille :

La MARSEILLAISE ne paraitra pas. On sait que M. Rochefort la remplace par le VENGEUR. Mais avant cette métamorphose, le 4^e numéro de la MARSEILLAISE avait été composé, et nous devons à une heureuse discrétion de pouvoir le mettre sous les yeux de nos lecteurs. (Voir à la 3^e page.)

Et en effet, toute la troisième page de Paris-Journal est occupée par la Marcellaise : « rédacteur-commissionnaire retrempe chaque matin dans l'urne électorale, Henri Rochefort. » L'article-programme, écrit dans le style de la Lanterne, est dédié aux « citoyens-lecteurs » et signé par le citoyen Brididi; c'est le citoyen « Léonidas » qui s'occupe des comptes-rendus du Corps-législatif; Cincinnati signe la revue agricole; la citoyenne Cornélie, mère de Gracques, a bien voulu se charger de l'article Modes; Marat fils fait les théâtres et le grand Scævola recueille modestement les faits divers. Il y a aussi une sorte de chronique intitulée : Ça ira, ça ira » signée « Carmagnole » et dans laquelle on lit des choses de cette force :

« Les reporters assermentés nous annoncent pour la saison du carnaval les bals taavestis les plus réjouissants, aux Taileries et dans les ministères.

« Nous les croyons sur parole. Le carnaval est une réminiscence des saturnales, et les saturnales étaient la fête des esclaves.

« La belle Mme H. sera costumée en Ricamarie anticipée. La jolie Mlle B. en Evénements d'Aubus. La colonie américaine des charmanthes misses X, Y, Z, produira des travestissements adorables, de chassepot, de casse-tête, de police de sûreté.

« Nous supposons que ces demoiselles se marieront ici à quelques sous-préfets français. Car, oseraient-elles ensuite rentrer dans la patrie de Washington et d'Abraham Lincoln ?

S'il est vrai que le ridicule tue en France,

le nouveau journal de M. Rochefort — qu'il s'appelle la Marcellaise ou le Vengeur — est frappé à mort avant de naître.

ALFRED REBOUX.

Chronique Locale

Hier encore, nous n'avons pu donner à nos lecteurs la dépêche qui nous rendait compte des principaux incidents de la séance du Corps législatif. Déposée à Paris à 3 h. 25, cette dépêche ne nous est parvenue qu'à 5 h. 30. En revanche, nous voyons par un article du journal l'Union que nous reproduisons plus haut qu'une dépêche déposée à Rome à 4 h. 25, est arrivée à destination à Paris à 6 h. 25. Un télégramme met donc deux heures de Rome à Paris et deux heures 1/4, trop souvent deux heures 1/2 de Paris à Roubaix!

Le Nouvelliste de Rouen nous apporte cette après-midi deux lettres du comité ouvrier de la Normandie : l'une répond à l'adresse des travailleurs de Lille et de Roubaix, qui a été lue dans le meeting de vendredi dernier et dont nous avons donné le texte; l'autre proteste énergiquement contre l'enquête du conseil supérieur, réclame une enquête parlementaire, et déclare que les traités de commerce, qui sont désastreux pour les populations laborieuses, doivent être immédiatement dénoncés. Voici l'adresse aux comités ouvriers du Nord :

« Messieurs,

« Vous avez fait appel à notre concours pour protester contre la nouvelle enquête du ministre du commerce. Nous vous remercions que depuis huit mois nous n'avons cessé de protester contre les projets du gouvernement, afin de l'éclairer et de l'empêcher de livrer plus longtemps notre industrie à l'étranger. Neuf mille signatures acquises sur une pétition que nous avons remise à M. Ozanne, le 4 novembre dernier, ont été le résultat de nos efforts dans la Normandie, et c'est au nom de ces nombreuses adhésions que nous protestons de nouveau contre la dernière enquête ministérielle.

« Nous vous remercions de vos sympathies pour nous, de votre concours et de l'appel que vous nous avez fait, et nous vous disons : Soldats de l'industrie, soyez fermes; unissons-nous pour vaincre. Restons sur la brèche jusqu'à ce que nos efforts soient couronnés de succès, que nos représentants, les élus de la nation, aient prononcé leur verdict sur notre sort, et là, vainqueurs ou vaincus, nous nous soumettrons à leur appréciation, car elle sera la volonté nationale.

« Pour le comité, Eug. MARIE, »

La seconde lettre, qui est adressée à M. le ministre du commerce et que le manque d'espace ne nous permet pas de reproduire en entier, débute ainsi :

« Monsieur le ministre du commerce,

« Au lieu de la dénonciation immédiate des traités, qui donnerait à la Chambre le temps de fixer des tarifs équitables, c'est avec un étonnement profond que les ouvriers normands viennent d'apprendre la nouvelle enquête qui se prépare encore après toutes celles dont on les a leurrés jusqu'ici.

« Des enquêtes! mais voilà dix ans qu'on nous herce avec ces moyens dilatoires.

« Nous ne demandons pas de privilèges; nous sommes les fils de 89, nous ne demandons que l'égalité des charges avec l'ouvrier étranger; mais, tant que la conscription, les octrois, l'inscription maritime, des impôts indirects énormes pèsent sur nous, il faut qu'on établisse des tarifs équivalents sur la fabrication étrangère, afin que la nôtre puisse vivre à côté.

Ce document, termine en réclamant une enquête faite par le Corps législatif. Il est signé de MM. Emile Marie, F. Pouteau, Noël, Maltot, Beauvisage et Emile Bourdon, délégués des 9,000 signataires de la pétition remise à M. Ozanne, lors de son passage à Rouen.

Les Chambres consultatives de Joinville et de Mazamet ont refusé de prendre part à l'enquête administrative.

La Presse assure que M. Pouyer-Quertier a fait sommer par huissier M. Wittersheim, gérant du Journal officiel, d'avoir à insérer sa réponse à la note de dimanche dernier.

On écrit de Mulhouse que M. Aimé Gros a donné sa démission de commissaire spécial près le conseil supérieur du commerce. On annonce en même temps que M. d'Eichtal a refusé les fonctions de membre de ce même conseil.

Les porteurs d'obligations ou titres 6 % mexicains libérés et de bulletins spéciaux représentatifs de ces obligations ou titres sont prévenus que, aux termes de la loi du 2 août 1868 et du décret du 10 décembre, suivant, les obligations, titres ou bulletins qui n'auront pas été déposés avant le 31 décembre 1869, seront déchués de leur droit à la répartition de la rente de 4 millions de francs allouée par la loi précitée.

Le 31 décembre 1869, la caisse de l'agent comptable, à Paris, et celles des receveurs des finances, dans les départements, resteront ouvertes jusqu'à six heures du soir pour recevoir les dépôts en retard.

On s'occupe beaucoup à Roubaix et à Tourcoing de savoir quel jour viendra devant la cour d'assises de la Seine le procès Troppmann. Un de nos correspondants de Paris nous envoie à ce propos quelques renseignements qui contredisent ceux donnés jusqu'ici. Voici ce qu'il nous écrit à la date d'hier :

« Tout ce qui a été dit jusqu'à présent

relativement à l'expiration du jour où Troppmann passerait devant les assises est erroné. L'arrêt de renvoi n'est pas rendu, il le sera probablement demain, il est en cours de préparation au greffe. Aujourd'hui à 3 heures rien n'était décidé, à 3 1/2 M. le président Thévenin, est venu lui-même au greffe de la cour inscrire le nom de Troppmann pour le 28 décembre, l'accusé doit être amené à la conciergerie pour y être interrogé par M. le président le samedi 11 courant. — Paul Ducastel. »

Les journaux de Paris nous ont entretenus de la mission dont M. A. Dumas fils avait chargé M. Gros. Il s'agissait de faire un fac-simile de la merveilleuse petite figure en cire que le chevalier Wicar a léguée au musée de Lille et qui est attribuée à Raphaël. L'artiste a passé, durant près d'un mois, de longues heures au musée, modelant la glaise qui, sous ses doigts, a rendu avec une étonnante vérité les délicatesses du modèle.

Pour arriver à parachever cette copie, M. Gros a dû employer cette méthode, car la figure du musée n'a pas été modelée, mais bien coulée dans un moule. Cela ressort des rares touches que l'on constate sur la chevelure ainsi que des traces de fusion encore visibles. Sur la maquette de glaise, on a donc pris un moule, dans lequel on coulera la cire qui n'aurait pu, du reste, être modelée dans cette saison que dans un atelier spécial, et cette épreuve recouverte, en même temps que les dernières touches de l'ébauchoir, les colorations de l'original. Aussitôt que l'épreuve aura été tirée, le moule sera brisé, et M. A. Dumas fils possédera une figure jusqu'à présent unique et qui a su captiver et séduire tous ceux qui l'ont admirée.

(Progrès du Nord).

Une grande soirée bachique, offerte par la Société Lyrique à ses membres honoraires, aura lieu dimanche 12 courant, à 7 heures, au local ordinaire, estaminet du Carrousel, Place du Trichon.

Pour toute la chronique locale ALFRED REBOUX

THÉÂTRE

Notre collaborateur M. X..., nous envoie trop tard pour l'insérer aujourd'hui l'appréciation de la représentation d'hier du théâtre de Roubaix. Nous la publierons demain; mais nous voulons constater de suite le succès incontestable de la pièce en vogue: Frou-Frou. Elle a été rendue d'une façon vraiment supérieure, avec un grand ensemble, et cela, devant une salle remplie par un public d'élite.

Dernières nouvelles.

Dépêches politiques.

(Service particulier du Journal de Roubaix.)

Rome, 9 décembre, soir.

Le Pape vient d'adresser une allocution au Concile. Le Saint Père se réjouit de l'arrivée de tant d'évêques venues à Rome pour enseigner à tous les hommes la voie de Dieu et juger avec le Pape, et sous les auspices du Saint-Esprit, la fausse science humaine. L'Eglise doit lutter contre la conjuration de l'impunité, mais elle n'a rien à craindre car elle a le ciel pour elle.

La prochaine session est fixée à la fête de l'Epiphonie pour voter et promulguer des décrets élaborés jusque cette époque.

Paris, vendredi 10 décembre.

Le sixième bureau du Corps législatif a entendu aujourd'hui M. Choque, de Douai, élu contre M. Lambrech.

Le centre gauche va, dit-on, faire une question de cabinet, du vote émettre au sujet de cette élection.

Le Caire, Décembre.

Toute cause de conflit est écartée. Le firman de la Sublime Porte a été lu solennellement dans la matinée.

Dépêches commerciales.

Liverpool, vendredi 10 décembre. Marché plus ferme. Demande meilleure.

Havre, vendredi 10 décembre. Ventes 2000 balles. Disponible ferme. Livrable rench érisant. Décembre 132 fr. 50. Les 3 premiers mois 130.

(Dépêches de MM. Kahlé et C^e, communiquées par M. Dulteau-Desbonnets.)

Havre, vendredi 10 décembre. Ventes, 3000 balles. Raidissant.

Liverpool, samedi 10 décembre. Ventes, 42000 balles, Raidissant Georgie, 14 3/4, Orléans, 12, Egypte 12 1/2, Omeera, 9 1/4, Arrivages 34000; débouchés 50000 New-york 25 1/4.

(Dépêches communiquées par le Cercle de l'Industrie)

Pour les dernières nouvelles: ALFRED REBOUX

Bourse de Paris

du 10 Décembre 1869.

Rente 3 p. 0/0 72.90
id. 4 1/2 p. 0/0 103.00

FAITS DIVERS

Dans son feuilleton de l'Indépendance, M. Edouard Lockroy accuse le baron Jérôme David, si dur pour la presse, mais si acharné contre tout ce qui tient une plume, d'avoir écrit une « pièce à femmes » pour les Bouffes.

Notre confrère donne, ma foi, là-dessus tant de détails, et de si drôles, qu'il doit être bien renseigné.

Sachez donc — j'en rougis pour l'Arcadie, ma parole d'honneur — Qu'il y a une dizaine d'années, le baron Jérôme David s'est enfermé chez lui; qu'il a travaillé nuit et jour, se faisant seul lement aider par un de nos plus spirituels confrères, M. Jules Kergomard, et qu'après plusieurs mois il est venu à bout du grand ouvrage en question... qui n'a jamais été représenté, bien entendu.

M. Kergomard s'était cependant donné bien du mal pour remanier les vers et pour les faire rimer ensemble. Le baron David s'était montré d'une générosité folle. Il n'avait point voulu que ses vers eussent jamais moins de quinze pieds. Il désirait que tout fut grand sous l'Empire. Et il allongait ses alexandrins pour les mettre en harmonie avec nos institutions.

M. Kergomard passa trois mois à les faire rentrer dans les bornes raisonnables.

La pièce, parait-il, était palpitante. Bien entendu le personnel féminin devait être nombreux. On y voyait des bayadères. L'une d'elles portait même le nom harmonieux de Topana, Topana est bien trouvé. Cela ressemble malheureusement un peu trop à « ta panade. » Mais l'auteur en tirait probablement des effets.

Offenbach avait promis de composer la musique. M. Siraudin, je crois, était de l'affaire. Peut-être au moins devait-il corriger les défauts du plan.

Tout marchait donc à merveille. Malheureusement, M. Jérôme David eut alors la maladroite pensée de lire son œuvre au directeur des Bouffes. Le directeur prit la fuite à la fin de la première scène, et Topana dut rentrer dans son carton.

C'est à propos de cette œuvre que M. le baron Jérôme David a dit ce mot que je voudrais transmettre à la postérité, ce mot que je voudrais graver sur l'altraïn; il m'est rapporté par un auditeur :

« J'ai fait Topana pour remercier les Bouffes de m'avoir donné mes entrées. Mais ma vocation serait plutôt de composer des comédies dans le genre d'Emile Augier.

N'est-ce pas que c'est charmant ?

— On lit dans la Patrie :

Le Figaro annonce ce matin l'arrestation des rédacteurs du Père Duchêne. Le Figaro a été inexactement informé; aucun des rédacteurs de cette petite feuille n'a été mis sous les verrous. Le gouvernement laisse au dégoût des honnêtes gens le soin de faire justice des excentricités ordurières de la feuille en question, et si elle a été saisie, c'est par absence de timbre et de cautionnement.

« Nous croyons que le Père Duchêne pourrait impunément continuer son commerce, s'il ne prétendait pas se constituer un privilège en se dérochant au cautionnement et au timbre. — Bonnet.

— Depuis que le prix des hutres a cessé d'être abordable, un nouveau coquillage s'est produit à la halle de Paris et obtient un grand succès auprès des amateurs.

La palourde, bivalve plus petit que l'huttre et d'une forme plus elliptique, a un godot délicieux et peut parfaitement remplacer le mollusque ruineux.

La palourde se vend 60 centimes le litre. C'est un nouvel aliment des plus délicats et à la portée des bourses modestes.

On la mange comme l'huttre, ou on peut l'accorder comme la moule, dont elle rappelle alors l'agréable saveur.

— Un féau d'une nature exceptionnelle terrifie en ce moment l'arrondissement de Saintes.

Un petit ruisseau, le Parpaillot, traversant plusieurs communes du canton de Gemmezac, était à sec depuis quelque temps.

Le fond de vase était sans doute tourbeux, car un incendie spontané a éclaté tout à coup, gagnant des propriétés riveraines et détruisant tout sur son passage.

On a dû évacuer les villages voisins; le pays est dans la stupeur; si la pluie vient, elle éteindra le feu; mais le ruisseau changé en torrent, entraînera dans son lit les cendres de toute une contrée.

De cette façon, les riverains sont ruinés.

C'est le plus étrange malheur qui se soit vu depuis longtemps, la terre brûle. C'est une inondation d'un autre genre, mais non moins dangereuse.

— Le peintre Marchal, qui a si bien peint les servantes alsaciennes, ne les connaît pourtant pas dans toute leur splendeur. « A son dernier voyage en Alsace, il était descendu dans l'auberge d'un bourg en willer. Le premier soir, à table d'hôte, il trouve un cheveu blond sur son potage, un cheveu de Rubens.

« Le second, deux cheveux!

« Le troisième, quatre cheveux!!

« C'était une véritable martingale. Le peintre, qui est un homme du monde, ne se plaignait pas de peur de couper l'appétit de ses voisins.

« Cependant, au quatrième jour, le potage est orné d'une luxuriante mèche de cheveu — toujours blonds.

« Cette fois, Marchal s'insurge et crie :

« — Wilhelmine, un autre potage, mais sans cheveux!

« — Wilhelmine — ô Rubens! — en va en pleurant.

« — L'ingrat! il n'a pas compris que je l'aimais!

— Un vol audacieux a été commis ces

ours derniers à la gare de Maubeuge. Chaque jour on expédie à Paris dans une caisse, le produit de la recette. Cette caisse, qui contenait de 4 à 5,000 fr., a peine déposée dans le wagon, a été levée par un voleur l'éclairé, qui a pu enlever jusqu'à présent amener la découverte du coupable. La veille, la caisse contenait une somme beaucoup plus considérable 80,000 fr. dit-on.

— On lit dans le Cocher français :

« Un sanglier, du poids de 147 kilogrammes, a été tué près de Mabsinghe (Belgique), par des paysans qui l'ont trouvé embourbé dans une mare fangeuse et très profonde.

« On a dû l'abattre à coups de fusil, puis, à l'aide de cordes armées de crocs, le faire passer sur la terre ferme, et toutes les personnes qui avaient assisté à cet ballai d'un nouveau genre, se sont partagé sa dépouille.

« Un jeune homme de 19 ans, le nommé Wuigny, qui avait voulu sauter sur le dos du sanglier pendant qu'il se débattait dans la mare et le saisir aux écoutes, a eu trois doigts de la main gauche emportés.

— Avant hier a comparu devant le magistrat de Bow-Street, à Londres, en vertu du traité d'extradition, le Hongrois Buckler, accusé d'avoir volé, au préjudice de la maison Rothschild de Paris, dans les premiers jours de septembre, une somme de 100,000 francs à l'aide de faux. On se rappelle que Buckler est accusé d'avoir présenté à cette époque à la maison Rothschild deux fausses lettres de crédit de 50,000 francs chacune, qui lui ont été payées, tirées sur cette maison, au profit d'un nommé Mayer, par la Banque de Crédit hongrois de Pest.

Buckler a passé dernièrement devant la cour centrale criminelle, qui s'est déclarée incompétente, attendu que les lettres de crédit avaient été présentées à Paris.

Le magistrat de Bow-Street a ajourné l'affaire, attendu que les preuves fournies ne lui paraissent pas suffisantes.

Le gouvernement anglais accordera-t-il l'extradition ?

Il est permis d'en douter. Le cas échéant, ce serait la première qu'il accorderait.

— Samedi matin, à onze heures, un individu vêtu de misérables haillons se présentait au commissariat central de police du Palais-de-Justice et demandait avec beaucoup d'instance à parler à M. Bérillon.

Immédiatement introduit, cet individu révéla à M. le commissaire de police les faits suivants :

« Je me nomme Adolphe X... je suis âgé de trente-trois ans. J'ai passé six mois à Mazas pour attentat à la pudeur sur une jeune fille. A ce propos je vous ferai remarquer que j'ai été condamné sous un faux nom. J'ai commis de nombreuses escroqueries. Enfin, puisque je dois tout vous avouer, j'ai volé 620,700 francs, au mois de février dernier, dans une maison de commerce dont j'étais le caissier.

« J'ai très promptement dépensé cette somme avec ma maîtresse, à qui j'ai fait visiter Bade, Naples, Florence, Turin, Milan, etc. A bout de ressources, et ma maîtresse m'ayant abandonné à Monaco, pour suivre un boyard richissime, je suis revenu à Paris où j'ai trouvé, rue Mouffetard, une place de tanneur-corroyeur. Voilà toute mon histoire.

Après avoir fait donner à manger à ce malheureux, M. Bérillon l'a fait immédiatement transférer au dépôt.

L'enquête qui a été faite sur le champ a prouvé la véracité des faits avancés par Adolphe X...

BOURSE DE LILLE.

Cours du 9 décembre 1869

OBLIGATIONS DES VILLES.

Armentières.	505
Lille 1860. J. A. 1865.	100 25
Lille 1863. J. J. Janv. 1864.	97 75
Lille 1868, libérées.	505
Roub.-Tourcoing, R. à 50.	40 50

VALEURS LOCALES.

Caisse comm. de Lille, Verley, Decroix.	545
Comptoir Devilder et C ^e .	525
Crédit industriel du Nord.	510
Caisse Pérot et Comp.	567 50
Compagnie le Nord incendie.	
200 fr. p.	1300
Gaz de Wazemmes à	1250
— n	1125
Caisse comm. de Roubaix.	545 25
Lille à Béthune, actions.	405
Lille à Béthune, oblig.	303 75
Aniche (le douzième)	
Azincourt.	250
Auchy-au-Bois	
Bruay	1840
Bully-Grenay, anc.	445
Carvin.	1100
Courrières.	10075
Campagnac.	625
Douvrin, anc.	
Douvrin nouv. 1864	
Escarpelle.	1300
Epinac.	
Ferfay.	1400
Fiennes et Harding.	
Lens.	9050
Liévin.	1350
Meurchin.	976 25
Vicoigne-Nœux.	5110
Vendin.	
Thiv. et Fresnes (M.)	

COURS DES HUILES A LILLE.

10 Décembre 1869.

HUILES	GRAINES	TOURTEAUX
hec tolit.	hec tolit.	hec tolit.
Colza.	92 50	23 420
— épuré	98 50	17 50
— b. g.		48
— rousse.	35	27 50
Cameline.	20	23
Chanvre.		23 15
Lin du p.	76 50	26
Lin gr. et.		23 50